



DEL 22-096

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'ÉVÊQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

6 décembre 2022

DATE D'AFFICHAGE

7 décembre 2022

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 26

L'an deux mille vingt deux

Le treize décembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Delphine FOUQUET, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Eric ANDRE, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE, Philippe PAUMIER et Marie CHEVALIER

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 22 décembre 2022 et que la convocation au Conseil a été faite le 6 décembre 2022

ETAIENT ABSENTS Mélanie BOCQUENET (donne pouvoir à Christian POIRIER), Philippine DANGREAU (donne pouvoir à Hakim ACHIBET), Benoît CHAUVIN (donne pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Pierre CASTILLON (donne pouvoir à Eric ANDRE), Nicolas ROUGET (donne pouvoir à Damienne FLEURY), Pascale FEGER, Louis MASSARD (donne pouvoir à Philippe PAUMIER) et Jérôme DELISLE (donne pouvoir à Marie CHEVALIER).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETARE DE SEANCE : Maryse BAYBAY

OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets
Rapporteur : Hakim ACHIBET

Comme chaque année, le Mans Métropole élabore un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets. Le rapport de l'exercice 2021 est joint en annexe à la présente note de synthèse.

Il détaille notamment les éléments suivants :

- présentation du service,
- indicateurs techniques de collecte et de traitement des déchets,
- indicateurs financiers,
- moyens humains,
- perspectives 2022.

Les évènements marquants pour l'année 2021 ont été les suivants :

- Choix de l'AMO pour la nouvelle déchetterie/recyclerie au Mans, en remplacement de la déchetterie de La Chauvinière.
- Poursuite de l'étude d'optimisation du service public de collecte des déchets.
- Poursuite de la fourniture de bacs roulants pour les ordures ménagères auprès des usagers du territoire communautaire avec notamment tout le parc de Le Mans Métropole Habitat.
- Lancement du marché pour effectuer la collecte hippomobile des emballages/papiers en porte-à-porte dans la Cité Plantagenêt.
- Bilan de la convention avec Citeo pour améliorer les performances de collecte sélective.
- Test d'une BOM à Hydrogène.



Le tableau ci-joint retrace en synthèse des principaux indicateurs techniques :

	TONNAGES et PERFORMANCES		Evolution (en kg/an/hab.)
	2020	2021	
Ordures Ménagères résiduelles (OMr)	52 014 253 kg/an/hab.	52 484 255 kg/an/hab.	+ 0.8 %
Collectes sélectives des emballages ménagers, papiers et cartons industriels	17 287 84 kg/an/hab.	17 467 85 kg/an/hab.	+ 1.2 %
Déchetteries (hors gravats)	18 411 90 kg/an/hab.	21 606 105 kg/an/hab.	+ 16.7 %
Autres collectes *	6 664 32 kg/an/hab.	8 403 41 kg/an/hab.	+ 28.1 %
TOTAL Déchets Ménagers et assimilés (DMA)	94 376 460 kg/an/hab.	99 960 486 kg/an/hab.	+ 5.7 %

Le conseil municipal prend acte de cette information (pas de vote).

Votes

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

Yvré l'Évêque, le 21 décembre 2022

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour

Madame le Maire,
Damienne FLEURY



P.O.